

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR , qui comprennent le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. La SICAV L'INVESTISSEUR emploie 77,4% de son actif net sous forme de certificats de dépôt émis par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
2. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV L'INVESTISSEUR par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes :
Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4-1	796,116	954,539	980,852
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	276,694	374,401	395,057
Obligations et valeurs assimilées	4-3	22,065	58,355	60,362
Emprunts d'Etat	4-4	448,088	480,323	475,816
Bons du trésor assimilables	4-5	49,269	41,460	49,617
Placements monétaires et disponibilités		3,267,993	230,605	240,140
Placements monétaires	4-6	3,199,543	202,682	202,647
Disponibilités	4-7	68,450	27,923	37,493
Créances d'exploitation	4-8	0	37	0
TOTAL ACTIF		4,064,109	1,185,180	1,220,992
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4-9	33,640	31,206	31,207
Autres créditeurs divers	4-10	15,304	14,110	22,229
TOTAL PASSIF		48,944	45,315	53,435
ACTIF NET				
Capital	4-11	3,907,715	1,115,275	1,127,491
Sommes distribuables		107,450	24,590	40,066
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-12	5	2	2
Sommes distribuables de l'exercice en cours		107,445	24,588	40,064
ACTIF NET	4-13	4,015,165	1,139,865	1,167,556
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4,064,109	1,185,180	1,220,992

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres		32,761	42,840	17,586	33,718	58,645
Dividendes	5-1	23,547	23,547	7,921	13,041	17,416
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	517	1,613	1,233	3,038	5,299
Revenus des emprunts d'état	5-3	7,874	16,043	8,432	16,972	33,915
Revenus des Bons du trésor assimilables		823	1,636	638	666	2,014
Revenus des placements monétaires	5-4	18,180	21,845	3,883	7,746	15,502
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		50,941	64,685	21,469	41,463	74,147
Charges de gestion des placements	5-5	(4,255)	(6,559)	(2,340)	(4,684)	(9,308)
REVENU NET DES PLACEMENTS		46,686	58,126	19,129	36,780	64,839
 Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	5-6	(6,266)	(12,124)	(5,948)	(11,825)	(24,221)
 Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		40,419	46,002	13,181	24,954	40,618
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	61,455	61,443	(366)	(366)	(554)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		101,875	107,445	12,816	24,588	40,064
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(61,455)	(61,443)	354	366	554
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(27,354)	5,571	(49,101)	(16,176)	3,170
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		105,650	106,050	1,144	1,544	1,804
Frais de négociation de titres		(715)	(715)	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		118,000	156,908	(34,788)	10,322	45,591

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	118,000	156,908	(12,213)	10,322	45,591
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	40,419	46,002	13,820	24,954	40,618
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(27,354)	5,571	(25,805)	(16,176)	3,170
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	105,650	106,050	(228)	1,544	1,804
Frais de négociation de titres	(715)	(715)	0	0	0
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(40,061)	(40,061)	(42,227)	(42,227)	(42,227)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2,737,549	2,730,762	(16,576)	(16,576)	(24,155)
Souscriptions					
- Capital	3,286,094	3,286,094	2,824	2,824	2,824
- Régularisation des sommes non distribuables	363,348	363,348	(18)	(18)	(18)
- Régularisation des sommes distribuables	88,061	88,061	36	36	36
Rachats					
- Capital	(878,381)	(884,933)	(19,229)	(19,229)	(26,692)
- Régularisation des sommes non distribuables	(95,201)	(95,190)	212	212	285
- Régularisation des sommes distribuables	(26,373)	(26,618)	(401)	(401)	(590)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2,815,488	2,847,609	(71,017)	(48,482)	(20,791)
ACTIF NET					
En début de période	1,199,677	1,167,556	1,210,880	1,188,346	1,188,346
En fin de période	4,015,166	4,015,166	1,139,865	1,139,865	1,167,556
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	16,595	16,692	17,047	17,047	17,047
En fin de période	52,240	52,240	16,803	16,803	16,692
VALEUR LIQUIDATIVE	76.860	76.860	67.837	67.837	69.947
TAUX DE RENDEMENT	9.64%	13.31%	-1.01%	0.87%	3.89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2026

Note 1 : Présentation de la société

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins- values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3.2- Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 30 juin 2026 :

- Une ligne de la BTA « juin 2031 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5- : Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/06/2026 un montant net de 796 116 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 30/06/2026	% Actif
TN0002600955 TN0007630015 TN0007570013 TN0003400058 TN0001100254	<u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u>	15,897 16,000 5,000 25 3,300	317,853		276,694	6.81%
	-					
	Actions cotées		290,702		249,988	6.15%
	STB		61,129	6.009	95,525	2.35%
	SOTIPAPIER		98,385	2.660	42,560	1.05%
	EURO-CYCLES		90,007	12.383	61,915	1.52%
	AMEN BANK		748	82.472	2,062	0.05%
	SFBT		40,433	14.523	47,926	1.18%
	Titres OPCVM		27,151		26,706	0.66%
	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS		27,151		26,706	0.66%
TN3A0J4BTFV3	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>	243	496,050		519,422	12.78%
	Obligations de L'Etat		426,620		448,088	11.03%
	EMP NAT 2022 T1 A		9,673		9,967	0.25%
	EMPT NAT 2021 B		150,000		160,531	3.95%
	EMPT NAT 2021 C		80,000		85,680	2.11%
	EPT NAT 1 2022 C		75,000		76,556	1.88%
	ENAT1 2022A T+2,4%		728		763	0.02%
	EPT NAT 2 2022 AF		4,910		4,935	0.12%
	EPT NAT 4 2022 AF		4,989		5,348	0.13%
	EPT NAT 4 2022 AV		1,203		1,296	0.03%
TNPSLOPEJVO7 TN0008000838 TN0008000846 TN5XXZZ454U2 TNLEGO8CKWX3 TNJ1M1ZAWYG5 TNOAYHSVTHY1 TN2MVOGUKOA5 TNNI3UPDY012 TNHOFRXHSG72 TNI9EO2MTU05 TNGB6J5LA0W7 TNSUXW7EBUQ0 TN5QHYZ8T348 TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2023 T2 AF		18,565		19,122	0.47%
	EMP NAT 2023 T2 AV		18,057		18,680	0.46%
	EMP NAT 2022 T2 CC TF		10,126		10,158	0.25%
	EMP NAT 2024 T2 AF		18,780		18,965	0.47%
	EPT NAT 3 2021 AV		2,000		2,096	0.05%
	EPT NAT 3 2021 BV		7,589		7,878	0.19%
	EMP NAT 2024 T4 CF		25,000		26,112	0.64%
	Bons du trésor assimilables		47,800		49,269	1.21%
	BTA 06-2031		47,800		49,269	1.21%
	Obligations de sociétés		21,630		22,065	0.54%
TN0002601219 TN8X3GZLYOR8 TNL6Z2LXMEP5 TNIKWGWIVBC2	STB 2020-1 C FIXE	200	4,240		4,262	0.10%
	STBSUB 2021-1 AV	70	1,390		1,438	0.04%
	STBSUB 2021-1 D	100	10,000		10,307	0.25%
	ATL 2024-1	100	6,000		6,057	0.15%
	TOTAL		813,903		796,116	19.59%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés				
Cette rubrique s'élève au 30/06/2026 à un montant de 276 694 Dinars. Elle se détaille comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Actions et droits rattachés	290,702	390,619	390,619	
Différence d'estimation sur actions et droits	-40,714	-54,500	-46,515	
Titres OPCVM	27,151	48,809	49,898	
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	-445	-437	1,095	
Total	276,694	374,491	395,097	
4-3 : Obligations de sociétés				
Les obligations de sociétés totalisent, au 30/06/2026, un montant de 22 065 Dinars. Elles se présentent comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Obligations	21,630	57,250	57,200	
Intérêts courus	481	1,140	3,447	
Intérêts courus à l'achat	0	0	0	
Différence d'estimation sur Obligation	-45	-45	-345	
Total	22,065	58,355	60,302	
4-4 : Emprunts d'ETAT				
Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/06/2026, un montant de 448 088 Dinars. Ils se détaillent comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Emprunt d'Etat	426,620	458,118	456,118	
Intérêts courus	20,424	20,905	18,331	
Intérêts courus à l'achat	0	147	0	
Différence d'estimation sur Emprunt National	1,044	1,131	1,360	
Total	448,088	480,223	475,819	
4-5 : Bons du trésor assimilables				
Les bons de trésor assimilables totalisent, au 30/06/2026, un montant de 49 269 Dinars. Ils se détaillent comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Bons de trésor assimilables	47,800	39,740	47,800	
Intérêts courus	135	666	310	
Intérêts courus à l'achat	-	856	1,501	
Différence d'estimation sur STA	1,334	199	-	
Total	49,269	41,461	49,611	
4-6 : Placements monétaires				
Les placements monétaires s'élèvent au 30/06/2026 à 3 199 543 Dinars. Ils se présentent comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Compte à terme STB au 25/08/2025 (8,799% ; 120j)	202,466	-	-	
Compte à terme STB au 26/07/2025 (9,719% ; 91j)	-	202,682	-	
Compte à terme STB au 26/01/2026 (9,299% ; 91j)	-	-	202,647	
Certificat de dépôt STB au 05/07/2026 (8,799% ; 10j)	2,997,077	-	-	
Total	3,199,543	202,682	202,647	
4-7 : Disponibilités				
Les disponibilités s'élèvent au 30/06/2026 à 68 450 Dinars. Elles se présentent comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Avoirs en banque	68,450	27,923	37,493	
Total	68,450	27,923	37,493	

4-8 : Créances d'exploitation				
Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2026 à 0 Dinars et représentent les retenues à la source sur intérêts à l'achat d'obligations et emprunts d'Etat.				
4-9 : Opérateurs créditeurs				
Le solde de ce poste s'élevant à 33 640 Dinars au 30/06/2026, se détaille comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Gestionnaire	3.361	2.567	1.994	
Commission réseau	29.343	27.937	28.518	
Commission dépositaire	937	702	694	
Total	33.640	31.206	31.207	
4-10 : Autres créditeurs divers				
Le solde de ce poste s'élevant à 15 304 Dinars au 30/06/2026, se détaille comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Etat retenue à la source	2.431	2.082	13	
Conseil du Marché Financier (CMF)	329	95	100	
Impôt à payer	250	148	119	
Dirigeants	500	500	500	
Jeton de présence	6.223	5.766	10.786	
Autres opérateurs créditeurs	5.571	5.517	10.712	
Total	15.304	14.110	22.229	
4-11 : Capital				
Au 30/06/2026, le capital a atteint un niveau de 3 907 715 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 250,38% par rapport au montant arrêté à la date du 30/06/2025. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :				
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	
Capital social	1.303.125	1.326.993	1.326.993	
Souscriptions	3.286.094	2.824	2.824	
Rachats	-884.933	-19.229	-26.692	
Frais de négociation de titres	-715	0	0	
Variation d'estimation / actions et droits	-40.714	-64.590	-46.515	
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	2.332	1.283	1.021	
Variation d'estimation / Titres OPCVM	-445	-437	1.095	
Plus-value/ actions et droits	118.387	0	0	
Moins-value/ actions et droits	0	0	0	
Plus-value/Titres OPCVM	0	1.761	1.761	
Moins-value/Titres OPCVM	-12.714		0	
Plus-value/ Emprunts d'Etat	0	0	0	
Moins-value/ Emprunts d'Etat	0	0	0	
Plus-value/ Obligations des sociétés	616	22	282	
Moins-value/ Obligations des sociétés	-240	-240	-240	
+/- v alleport / Titres OPCVM	-1.095	-981	-981	
+/- v alleport actions et droits	46.515	49.299	49.299	
+/- v alleport Emprunts d'Etat	-1.021	-749	-749	
Sous-total 1	3.845.492	4.295.956	4.308.098	
Sommes non distribuables / exercice clos	-175.634	-180.874	-180.874	
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	363.348	-18	-18	
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-95.190	212	285	
Sous-total 2	92.523	-180.680	-180.608	
Capital	3.907.715	4.115.275	4.127.491	